

Conditions générales du jeu concours (« termes et conditions »)

Organisateur

1. Alltech France est l'organisateur de ce jeu concours (le « sponsor »).
2. Alltech France est une société enregistrée en France sous le numéro d'entreprise 333 858 611 et dont le siège social est situé à Vire Normandie.

Admissibilité

3. Le tirage au sort est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans, à l'exception des employés d'Alltech (les « employés »), des familles immédiates de tous les employés, les agents du commanditaire ou toute autre personne directement liée à l'organisation ou au jugement du tirage au sort.
4. Les participations non conformes à ces termes et conditions seront disqualifiées. Un participant qui ne donne pas les détails corrects ou qui fait une inscription au nom de quelqu'un d'autre sera disqualifié à la discrétion du commanditaire. Un seul participant sera accepté par participation.
5. La participation à ce tirage au sort implique une acceptation de ces termes et conditions.

Le concours

6. Pour participer à la promotion et être admissible à gagner un prix, les participants doivent remplir et impérativement le formulaire de concours en ligne.

Période promotionnelle

7. Période de l'offre : Le concours commence le vendredi 7 février 2020 à 00h00 (GMT) et se termine le vendredi 25 décembre 2020 à 00h00 (GMT). Les inscriptions reçues avant ou après cette période ne seront pas prises en compte.

Sélection du gagnant

8. Le gagnant (« Gagnant ») sera sélectionné parmi toutes les inscriptions qualificatives, choisi au hasard par un arbitre indépendant, et sera vérifié par le commanditaire.
9. Le gagnant sera sélectionné sur la base de sa participation au concours.
10. Le gagnant sera informé par message direct au plus tard le lundi 11 janvier 2021. Pour accepter un prix, un gagnant doit confirmer son acceptation par un message direct envoyé au commanditaire et fournir l'adresse à laquelle le commanditaire enverra le prix.
11. Le commanditaire prendra les mesures raisonnables pour contacter le gagnant. Toutefois, dans le cas où le commanditaire ne recevrait pas sa réclamation dans les 3 jours suivant sa notification, le commanditaire se réserve le droit de retirer le droit au prix à ce gagnant.
12. Tout gagnant qui ne pourra pas réclamer son prix, y compris dans les circonstances décrites au paragraphe 11 ci-dessus, perdra son droit au prix et le commanditaire organisera, à sa discrétion, la sélection d'un gagnant de remplacement par hasard parmi les inscriptions éligibles restantes.

Prix

13. Le gagnant recevra une *Smartbox 3 jours de bien-être* (d'une valeur de 199,90€).
14. Veuillez noter que le prix n'inclut pas les éventuels transports, nuits supplémentaires ou tout type d'extra. Tous les autres coûts encourus en plus des coûts décrits ci-dessus et qui sont liés à la réalisation du prix sont à la charge du Gagnant concerné.
15. Le prix est tel qu'indiqué et aucun autre prix ni aucune autre somme ne peut être obtenu par un gagnant à moins que le commanditaire ne l'ait convenu par écrit. Le commanditaire se réserve en outre le droit de remplacer le prix (en tout ou en partie) par un prix de valeur équivalente sans préavis. Si le prix ne peut être attribué en raison de circonstances indépendantes de la volonté du commanditaire, le commanditaire ne doit pas enfreindre les présentes conditions générales ni être autrement responsable de ces manquements ou retard dans l'exécution de ses obligations et, dans ces circonstances, le commanditaire offrira au gagnant concerné un autre prix en espèces d'une valeur équivalente à celle du prix.

Administration

17. Il n'y a pas de frais d'inscription et aucun achat n'est nécessaire pour participer à ce tirage au sort.
18. Le prix n'est pas transférable, sauf convention contraire écrite du commanditaire. Sous réserve de l'article 15 ci-dessus, aucune partie du prix (ou un prix de remplacement) ne peut être substituée à d'autres avantages, éléments ou ajouts. Le prix ne doit pas être vendu ni transféré à une autre partie, à moins d'une entente écrite avec le commanditaire.
19. Sous réserve de leur consentement individuel, le gagnant sera tenu de participer à la publicité, y compris aux photographies et aux publications en ligne. Aucune récompense supplémentaire, au-delà du prix, ne sera disponible pour un gagnant pour une telle publicité.
20. Le commanditaire se réserve le droit de modifier, d'amender ou de mettre fin au tirage au sort sans préavis, à condition que la date de clôture ne soit modifiée que lorsque des circonstances indépendantes de sa volonté rendent inévitables de tels changements.
21. La décision du commanditaire concernant tout ce qui concerne ce concours et les prix est finale et aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.
22. Le commanditaire n'accepte aucune responsabilité pour les inscriptions perdues. Le commanditaire et ses agents déclinent toute responsabilité quant aux difficultés rencontrées pour soumettre une participation à ce tirage au sort, y compris en cas de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque type que ce soit, ou de connexions réseau perdues ou indisponibles, susceptibles de limiter ou d'interdire la capacité d'un participant éligible à participer au tirage au sort.
23. Le commanditaire se réserve le droit d'exclure toute inscription à sa discrétion, y compris toute participation que le commanditaire jugerait frauduleuse, basée sur une conduite ou non conforme aux présentes conditions d'utilisation.
24. Le commanditaire et ses agences et entreprises associées ne pourront être tenus responsables des pertes, dépenses ou dommages subis (que ceux-ci résultent ou non de la négligence de toute personne) en liaison avec cette promotion ou en acceptant ou en utilisant

un prix remplacement), à l'exception de toute responsabilité qui ne peut être exclue par la loi, auquel cas cette responsabilité est limitée au minimum autorisé par la loi.

25. Il incombe au gagnant de fournir les informations personnelles correctes. Le commanditaire ne sera pas responsable de la non-livraison d'un prix (ou d'un prix de remplacement) causé par le gagnant qui aurait fourni des informations erronées ou pour toute autre cause indépendante de la volonté du commanditaire.

26. En participant à ce tirage au sort, les participants acceptent que les données personnelles qu'ils fournissent puissent être utilisées par le commanditaire pour gérer le tirage au sort.

29. Le présent tirage au sort et les présentes conditions sont régis par le droit français et relèvent de la compétence exclusive du tribunal national.